

Prolonger l'autonomie des handicapés à la mer

Accessibilité | Un projet auquel est associé l'IUT de Nîmes.



■ Aller au-delà des Tiralos (comme au Grau-du-Roi), pour une autonomie totale, c'est le défi d'A2H, présidée par Veni Michel. Archives G. L. et DR

Rampes d'accès, tapis de plage et fauteuils permettant la mise à l'eau avec l'aide d'un tiers...

Des dispositifs existent sur le littoral français pour favoriser l'accès des handicapés moteurs aux joies de la baignade en mer. C'est ainsi le cas au Grau-du-Roi : la plage du Boucanet est labellisée Tourisme et handicap, avec notamment des Tiralos, ces fauteuils amphibies, qui roulent et puis flottent. L'utilisateur, avec l'aide d'un personnel spécifique, est ainsi mis en situation de pouvoir évoluer dans l'eau.

Aucun aménagement public ne permet toutefois une autonomie totale, pour ainsi dire du parking à la mer. C'est pour imaginer et rendre possible un tel dispositif que l'association A2H (Atelier Handicap Habitat), née en 1995 à l'École d'architecture de Montpellier, planche depuis quelques années en y associant l'École des mines d'Alès et l'IUT de Nîmes. Ou encore des structures comme l'Association des paralysés de

France (APF), le Comité de liaison et de coordination, Handibat.

« L'existant, comme ces Tiralos, c'est évidemment mieux que rien. Mais la personne en situation de handicap est complètement dépendante et c'est ce que l'on cherche à faire évoluer, explique Veni Michel, présidente d'A2H. L'idée est de prolonger l'autonomie, de la ville jusqu'à la baignade en mer, un environnement très apprécié par les handicapés moteurs et qu'il leur fait beaucoup de bien. »

Un ponton prolongé démontable

Entre 2012 et début 2014, des élèves l'École des mines d'Alès, puis d'autres de l'IUT de Nîmes, ont planché sur la question, dans son volet technique. Ils ont ainsi pensé un prototype de ponton prolongé par un fauteuil de mise à l'eau, comme un ascenseur que peut manœuvrer lui-même l'utilisateur. Le ponton, spécifiquement imaginé par l'IUT de Nîmes, est démontable, « pliable-dé-

pliable », et peut ainsi entrer en conformité avec la loi littorale à laquelle sont confrontées les stations balnéaires en matière d'installation non permanente. Car le défi n'est pas seulement technique, il doit considérer des problématiques juridiques et trouver son modèle économique. Autant de paramètres appréhendés par une étude de marché, financée par le conseil régional et restituée à Nîmes le 4 juillet, et qui souligne notamment l'intérêt des communes littorales.

Fondateur d'A2H en 1995 et très impliqué dans le projet, l'architecte Norbert Chautard attend désormais plus. « Industriels, collectivités, tout le monde se montre intéressé par notre idée, remarque-t-il. Mais il faut désormais pouvoir concevoir un prototype avec un partenaire industriel et puis nous avons nécessairement besoin d'aides publiques. » Les seuls investissements bénévoles ne peuvent plus suffirent.

RICHARD BOUDES

rboudes@midilibre.com